ECOLE MULTISPORTS DU TEICH

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis, la municipalité du Teich propose aux enfants du CE1 au CM2 de découvrir différentes activités sportives. Cette école a pour objectif d'ouvrir l'enfant à diverses activités sportives, lui permettant de découvrir et d'affiner ses goûts. Il pourra ainsi s'orienter plus facilement vers diverses associations sportives.

1: Conditions d'admission :

L'école multisports est ouverte aux enfants résidants sur la commune ou étant scolarisés du CE1 au CM2 dans les écoles primaires du Teich.

L'effectif est limité à 25 enfants par créneau horaire.

2 : Frais d'inscription :

Ils sont calculés sous la forme d'un forfait annuel sur la base du taux d'effort conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27/06/2014. Ce taux d'effort est de :

QF (Quotient Familial) x 0, 1% pour un enfant inscrit

QF (Quotient Familial) x 0, 09% pour deux enfants inscrits

La cotisation de l'EMS pour l'année se calcule de la manière suivante : Taux d'effort x 33 (Semaines)

Par exemple pour un enfant inscrit avec un QF de 1000 des parents, la cotisation pour l'année d'école Multisports sera de : 1000 x 0, 1 % x 33 = 33 Euros

Un montant minimum de 24.75 euros et un montant maximum de 66 euros ont été fixés par délibération du conseil municipal.

NB : Pour obtenir votre attestation de QF , vous devez vous connecter sur www.caf.fr, aller sur demande en ligne, se connecter sur son compte et cliquer sur demande d'attestation de Quotient Familial. A défaut de cette attestation, il faudra venir le jour de l'inscription avec **l'avis d'imposition 2022**.

3: Assurance :

Les parents de l'enfant inscrit à l'école multisports doivent fournir une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile et individuelle corporelle de l'enfant dans le cadre d'activités extra-scolaires.

4: Santé :

L'école multisports s'engage à tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité et la sécurité de l'enfant. En cas d'accident, les éducateurs préviendront les parents sans délais et feront appel aux services médicaux d'urgence si l'état de l'enfant le nécessite.

Par ailleurs, aucun traitement médical ne pourra être administré à l'enfant sauf si un protocole d'accord est signé entre les parents, le responsable de l'école multisports et le médecin traitant.

5: Tenue :

Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la pratique des activités physiques et sportives : Chaussures de sport spécifiques salle (autres que celles portées dans la journée), survêtement ou short, tee-shirt, casquette ou K-way et petite bouteille d'eau pour les activités extérieures.

Remarque : L'oubli de la tenue adaptée privera l'enfant de séance.

6: Perte ou vol :

Il est fortement déconseillé de confier à l'enfant des objets de valeurs ou pouvant porter atteinte à sa sécurité ou à celle de ses camarades. L'école multisports décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

7: Responsabilités :

Les parents remettent lors de l'inscription une fiche de renseignements obligatoire, indiquant leur numéro de téléphone et les personnes autorisées à récupérer l'enfant.

Nous vous rappelons que les horaires de l'école Multisports sont de 16h30 à 18h00 précises.

Les éducateurs ayant des engagements sur d'autres structures après ce créneau merci de respecter impérativement ces horaires.

8: Clauses d'exclusion :

Si le comportement de l'enfant présente un danger pour lui-même ou pour un de ses camarades, si les parents récupèrent leur enfant en retard ou si l'enfant est absent de manière prolongée aux séances sans justificatif, alors les éducateurs pourront décider de son exclusion temporaire ou définitive.